



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## aides de l'État

Question écrite n° 30938

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la fiscalité des revenus tirés du livret développement durable (LDD), Un rapport sur les aides publiques rédigé par MM. Demaël, Jurgensen et Queyranne sur les aides aux entreprises vient d'être remis au Ministère des finances. Ce rapport a examiné les 6 000 aides aux entreprises existantes, dont le montant annuel s'établit à 110 milliards d'euros. Les auteurs de ce rapport suggèrent de fiscaliser les revenus tirés du livret développement durable et de les soumettre aux prélèvements sociaux au-dessus de 6 000 euros de placement. Cette hypothèse suscite l'inquiétude des épargnants. Il lui demande de lui préciser les suites envisagées à cette proposition, alors que le Gouvernement doit dévoiler ses arbitrages sur le sujet du prochain comité interministériel pour la modernisation de l'action publique.

### Texte de la réponse

Le rapport « pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité », remis en juin 2013 par MM. Demaël, Jurgensen et Queyranne, propose en effet de réformer le régime fiscal et social des intérêts des livrets de développement durable (LDD). Ainsi, alors que ces intérêts sont aujourd'hui exonérés tant de l'impôt sur le revenu que des prélèvements sociaux, il est proposé de plafonner, selon des modalités à définir et préciser plus avant, l'avantage correspondant à l'impôt sur le revenu et de le limiter, pour les prélèvements sociaux, aux intérêts afférents à la fraction des encours inférieure à 6 000 €. Outre les difficultés pratiques que soulèverait la mise en oeuvre de ces propositions, qui nécessitent une expertise approfondie, la révision du régime fiscal et social des intérêts du LDD, si elle était envisagée, ne saurait en tout état de cause être réalisée de manière isolée mais devrait s'inscrire dans le cadre d'une réforme d'ensemble de l'épargne réglementée et, plus largement, dans celui de la remise à plat de notre fiscalité annoncée par le Premier ministre. La réforme du régime fiscal et social du seul LDD n'est donc pas envisagée par le Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30938

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Finances et comptes publics

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2013](#), page 6815

**Réponse publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5257